

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion
UFI	: 5251-R0NS-F001-NTQT
Code du produit	: 110500
Couleur	: Argent.
Description du produit	: Non disponible.
Type de produit	: Aérosol.
Autres moyens d'identification	: Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Non disponible.

Utilisations non recommandées

Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255,
48157 Münster, Germany
phone: +49 251 93220,
email: info@weicon.de,
URL: www.weicon.de

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : msds@weicon.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France (24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Aérosol 1, H222, H229
Eye Irrit. 2, H319
Skin Sens. 1, H317
STOT SE 3, H336
Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue : 5.5 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë orale inconnue

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

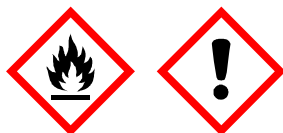
Composants d'écotoxicité inconnue : Contient 5.5 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222, H229 - Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 - Éviter de respirer les poussières ou brouillards.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.

Intervention : P304 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stockage : P405 - Garder sous clef.
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination : P501 - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

Ingrédients dangereux : acétate d'éthyle; acétone; Fatty acids, C14-18 and C16-18-unsatd., maleated; méthacrylate de méthyle; méthacrylate de n-butyle et anhydride maléique

Éléments d'étiquetage supplémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

Danger par aspiration - Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
butane	REACH #: 01-2119474691-32 CE: 203-448-7 CAS: 106-97-8 Indice: 601-004-00-0	≥10 - ≤25	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	-	[1] [2]
propane	REACH #: 01-2119486944-21 CE: 200-827-9 CAS: 74-98-6 Indice: 601-003-00-5	≥10 - ≤25	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	-	[1]
acétate d'éthyle	REACH #: 01-2119475103-46 CE: 205-500-4 CAS: 141-78-6 Indice: 607-022-00-5	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
acétone	REACH #: 01-2119471330-49 CE: 200-662-2 CAS: 67-64-1 Indice: 606-001-00-8	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	REACH #: 01-2119455851-35	≥5 - ≤10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335	-	[1] [2]

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

xylène	CE: 265-199-0 CAS: 64742-95-6 Indice: 649-356-00-4 REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7 Indice: 601-022-00-9	≥5 - ≤9.3	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066 Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304	ETA [dermique] = 1100 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Indice: 607-025-00-1	≥5 - ≤10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
aluminium	REACH #: 01-2119529243-45 CE: 231-072-3 CAS: 7429-90-5 Indice: 013-002-00-1	≥5 - ≤10	Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 2, H261	-	[1] [2]
Hydrocarbures, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics	REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9	≥5 - ≤10	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1]
acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	REACH #: 01-2120097630-54 CE: 288-306-2 CAS: 85711-46-2	≥0.3 - <1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	-	[1]
méthacrylate de méthyle	REACH #: 01-2119452498-28 CE: 201-297-1 CAS: 80-62-6 Indice: 607-035-00-6	≥0.3 - <1	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	-	[1] [2]
méthacrylate de butyle	REACH #: 01-2119486394-28 CE: 202-615-1 CAS: 97-88-1 Indice: 607-033-00-5	≥0.3 - <1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	-	[1]
anhydride maléique	REACH #: 01-2119472428-31 CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Indice: 607-096-00-9	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (système respiratoire) (inhalation) EUH071 Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	ETA [oral] = 400 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.001%	[1] [2]

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Type

[1] Substance classée comme constituant un danger physique, pour la santé ou pour l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Eviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
P3a	150 tonnes	500 tonnes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
butane	Ministère du travail (France, 6/2024) VME 8 heures: 800 ppm. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires) VME 8 heures: 1900 mg/m³. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)
acétate d'éthyle	Ministère du travail (France, 6/2024) VME 8 heures: 200 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

acétone	travail) VME 8 heures: 734 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 1468 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 400 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022) STEL 15 minutes: 400 ppm. STEL 15 minutes: 1468 mg/m³. TWA 8 heures: 200 ppm. TWA 8 heures: 734 mg/m³. Ministère du travail (France, 6/2024) VME 8 heures: 500 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME 8 heures: 1210 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 2420 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 1000 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022) TWA 8 heures: 500 ppm. TWA 8 heures: 1210 mg/m³.
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Ministère du travail (France, 6/2024) [hydrocarbures en C6-C12] VME 8 heures: 1000 mg/m³. Forme: vapeur. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires) VLE 15 minutes: 1500 mg/m³. Forme: vapeur. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)
xylène	Ministère du travail (France, 6/2024) [xylènes, isomères mixtes, purs] Absorbé par la peau. VLE 15 minutes: 442 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 100 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME 8 heures: 221 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME 8 heures: 50 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022) [xylene, mixed isomers] Absorbé par la peau. TWA 8 heures: 50 ppm. TWA 8 heures: 221 mg/m³. STEL 15 minutes: 100 ppm. STEL 15 minutes: 442 mg/m³.
acétate de n-butyle	Ministère du travail (France, 6/2024)

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion	
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle	
aluminium	VME 8 heures: 50 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME 8 heures: 241 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 150 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 723 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022) STEL 15 minutes: 150 ppm. STEL 15 minutes: 723 mg/m³. TWA 8 heures: 241 mg/m³. TWA 8 heures: 50 ppm.
méthacrylate de méthyle	Ministère du travail (France, 6/2024) VME 8 heures: 10 mg/m³. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires) VME 8 heures: 5 mg/m³. Forme: poudre. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires) Ministère du travail (France, 6/2024) VME 8 heures: 50 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VME 8 heures: 205 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 100 ppm. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) VLE 15 minutes: 410 mg/m³. Remarques: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail) UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 1/2022) TWA 8 heures: 50 ppm. STEL 15 minutes: 100 ppm.
anhydride maléique	Ministère du travail (France, 6/2024) Sensibilisant. VLE 15 minutes: 1 mg/m³. Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)
Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)
Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)
Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant

Résultat

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

acétate d'éthyle

- DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale**
4.5 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
- DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée**
37 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
- DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**
63 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
- DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**
367 mg/m³
Effets: Local
- DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**
367 mg/m³
Effets: Systémique
- DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation**
734 mg/m³
Effets: Local
- DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation**
734 mg/m³
Effets: Systémique
- DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**
734 mg/m³
Effets: Local
- DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**
734 mg/m³
Effets: Systémique
- DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation**
1468 mg/m³
Effets: Local
- DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation**
1468 mg/m³
Effets: Systémique

acétone

- DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale**
62 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
- DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée**
62 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
- DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**
186 mg/kg bw/jour
Effets: Systémique
- DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation**
200 mg/m³
Effets: Systémique
- DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**
1210 mg/m³
Effets: Systémique

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation 2420 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 0.41 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 1.9 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 178.57 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation 640 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 837.5 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation 1066.67 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation 1152 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation 1286.4 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale 5 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
xylène	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 65.3 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 65.3 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée 125 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée 212 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 221 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 221 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation 260 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation 260 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation 442 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation 442 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
acétate de n-butyle	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale 2 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale 2 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée 3.4 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée 6 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée 7 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée 11 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 12 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 35.7 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 48 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation 300 mg/m³ <u>Effets:</u> Local
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation 300 mg/m³ <u>Effets:</u> Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 300 mg/m³

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	<u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation 600 mg/m³ <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation 600 mg/m³ <u>Effets</u> : Systémique
aluminium	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 3.72 mg/m³ <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 3.72 mg/m³ <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale 3.95 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale 1.5 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée 1.5 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée 3 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
méthacrylate de méthyle	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée 1.5 mg/cm² <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée 1.5 mg/cm² <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée 1.5 mg/cm² <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée 1.5 mg/cm² <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale 8.2 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée 8.2 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée 13.67 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	74.3 mg/m³ <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 104 mg/m³ <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation 208 mg/m³ <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 208 mg/m³ <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 348.4 mg/m³ <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation 416 mg/m³ <u>Effets</u> : Local
méthacrylate de butyle	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée 3 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée 5 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 66.5 mg/m³ <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 366.4 mg/m³ <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 409 mg/m³ <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 415.9 mg/m³ <u>Effets</u> : Systémique
anhydride maléique	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 0.05 mg/m³ <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale 0.06 mg/kg bw/jour <u>Effets</u> : Systémique
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation 0.08 mg/m³ <u>Effets</u> : Local
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation 0.081 mg/m³ <u>Effets</u> : Local

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation

0.081 mg/m³

Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale

0.1 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée

0.1 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique

DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée

0.1 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée

0.2 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée

0.2 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique

DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation

0.2 mg/m³

Effets: Local

DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation

0.2 mg/m³

Effets: Systémique

PNEC

Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. Recommandé : 1 - 4 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc nitrile; 0,4 mm; EN 374-5 Cat. III 4 - 8 heures (temps avant transpercement) : Viton®/caoutchouc butyle; 0,7 mm; EN388 Cat.II / EN374 Cat.III / EN374-2
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé : filtre de vapeurs organiques (Type AX) et à particules
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique** : Gaz.
- Couleur** : Argent.
- Odeur** : Caractéristique. [Fort]
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- Point de fusion/point de congélation** : Non applicable.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Extrêmement inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.
Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : chaleur.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: -97°C (-142.6°F)
- Température d'auto-inflammabilité** : Non disponible.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Température de décomposition	: Non disponible.
pH	: Non applicable.
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C): >20.5 mm²/s
Solubilité	: Non disponible.
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow)	: Non applicable.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité relative	: Non applicable.
Masse volumique	: 0.9 g/cm³ [20°C (68°F)]
Densité de vapeur relative	: Non disponible.
Caractéristiques particulières	
Taille des particules moyenne	: Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Point d'inflammabilité	: >200°C
Chaleur de combustion	: 25.78 kJ/g
Propriétés explosives	: Non disponible.
Propriétés comburantes	: Non disponible.
Produit aérosol	
Type d'aérosol	: Par pulvérisation

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
10.5 Matières incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	
Nom du produit/composant	Résultat
butane	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs 658000 mg/m³ [4 heures]
acétate d'éthyle	Rat - Voie orale - DL50 5620 mg/kg
acétone	Rat - Voie orale - DL50 5800 mg/kg <u>Effets toxiques</u> : Comportemental - Altération du temps de sommeil (y compris changement dans le réflexe de redressage) Comportemental - Tremblement
xylène	Rat - Voie orale - DL50 4300 mg/kg <u>Effets toxiques</u> : Foie - Autres changements Rein, uretère et vessie - Autres changements Souris - Voie orale - DL50 2119 mg/kg Humain - Voie orale - DImin 50 mg/kg Souris - Voie cutanée - TDLo 727.3 ul/kg <u>Effets toxiques</u> : Métabolisme (intermédiaire) - Effet sur l'inflammation ou la médiation de l'inflammation Rat - Voie orale - DL50 4300 mg/kg Humain - Voie orale - DImin 50 mg/kg Lapin - Voie cutanée - TDLo 4300 mg/kg <u>Effets toxiques</u> : Peau après une exposition topique - Corrosive
acétate de n-butyle	Rat - Voie orale - DL50 10768 mg/kg <u>Effets toxiques</u> : Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Poumon, thorax ou respiration - Autres changements Foie - Autres changements Lapin - Voie cutanée - DL50 >17600 mg/kg Rat - Mâle, Femelle - Inhalation - CL50 Vapeurs >21 mg/l [4 heures] OECD 403
méthacrylate de méthyle	Rat - Voie orale - DL50 7872 mg/kg <u>Effets toxiques</u> : Comportemental - Faiblesse musculaire Comportemental - Coma Poumon, thorax ou respiration - Dépression respiratoire Lapin - Voie cutanée - DL50 >5 g/kg

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	<u>Effets toxiques</u> : Peau après une exposition systémique - Dermatite, autre
méthacrylate de butyle	Rat - Voie orale - DL50 16 g/kg Rat - Inhalation - CL50 Gaz. 4910 ppm [4 heures] <u>Effets toxiques</u> : Olfaction - Autres changements Oeil - Autre Poumon, thorax ou respiration - Dyspnée
anhydride maléique	Rat - Voie orale - DL50 400 mg/kg Lapin - Voie cutanée - DL50 2620 mg/kg

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion	N/A	20000	N/A	200	N/A
butane	N/A	N/A	N/A	658	N/A
acétate d'éthyle	5620	N/A	N/A	N/A	N/A
acétone	5800	N/A	N/A	N/A	N/A
xylène	N/A	1100	N/A	11	N/A
acétate de n-butyle	10768	N/A	N/A	N/A	N/A
méthacrylate de méthyle	7872	N/A	N/A	N/A	N/A
méthacrylate de butyle	16000	N/A	N/A	N/A	N/A
anhydride maléique	400	2620	N/A	N/A	N/A

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant	Résultat
acétone	Lapin - Peau - Faiblement irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition</u> : 24 heures <u>Quantité/concentration appliquée</u> : 500 mg Lapin - Peau - Faiblement irritant <u>Quantité/concentration appliquée</u> : 395 mg
xylène	Rat - Peau - Faiblement irritant <u>Durée du traitement/de l'exposition</u> : 8 heures <u>Quantité/concentration appliquée</u> : 60 uL Lapin - Peau - Irritant moyen <u>Durée du traitement/de l'exposition</u> : 24 heures <u>Quantité/concentration appliquée</u> : 500 mg Lapin - Peau - Irritant moyen <u>Quantité/concentration appliquée</u> : 100 %
méthacrylate de butyle	Lapin - Peau - Faiblement irritant <u>Quantité/concentration appliquée</u> : 500 uL

Conclusion/Résumé [Produit] : Irritant pour la peau.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit/composant

acétone

Résultat

Humain - Yeux - Faiblement irritant

Quantité/concentration appliquée: 186300 ppm

Lapin - Yeux - Faiblement irritant

Quantité/concentration appliquée: 10 uL

Lapin - Yeux - Irritant moyen

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 20 mg

Lapin - Yeux - Irritant puissant

Quantité/concentration appliquée: 20 mg

xylène

Lapin - Yeux - Faiblement irritant

Quantité/concentration appliquée: 87 mg

Lapin - Yeux - Irritant puissant

Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Quantité/concentration appliquée: 5 mg

anhydride maléique

Lapin - Yeux - Irritant puissant

Quantité/concentration appliquée: 1 %

Conclusion/Résumé [Produit] : Irritant pour les yeux.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Mutagenicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Résultat
acétate d'éthyle	STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)
acétone	STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
	STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)
xylène	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
acétate de n-butyle	STOT SE 3, H336 (Effets narcotiques)
méthacrylate de méthyle	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)
méthacrylate de butyle	STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Résultat
xylène	STOT RE 2, H373
anhydride maléique	STOT RE 1, H372 (système respiratoire) (inhalation)

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Hydrocarbures, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact avec la peau	: Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Ingestion	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmoiement rougeur
Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant

acétate d'éthyle

Résultat

Aiguë - CL50 - Eau douce

Daphnie - Water flea - *Daphnia cucullata*

Âge: 11 jours

154 mg/l [48 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Indian catfish - *Heteropneustes fossilis*

Taille: 14.16 cm; Poids: 25.54 g

212.5 mg/l [96 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CE50 - Eau douce

Algues - Green algae - *Selenastrum sp.*

2500 mg/l [96 heures]

Effet: Population

Chronique - NOEC - Eau douce

Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas* - Embryon

Âge: <24 heures

75.6 mg/l [32 jours]

Effet: Mortalité

Chronique - NOEC - Eau douce

Daphnie - Water flea - *Daphnia magna*

Âge: ≤24 heures

2.4 mg/l [21 jours]

Effet: Mortalité

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

acétone

- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Daphnie - Water flea - *Daphnia magna*
10 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Daphnie - Water flea - *Daphnia pulex*
Âge: <24 heures
8800 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Daphnie - Water flea - *Daphnia cucullata*
Âge: 11 jours
7460 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Daphnie - Water flea - *Daphnia cucullata*
Âge: 11 jours
7810 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Crustacés - Aquatic sowbug - *Asellus aquaticus*
7550 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Crustacés - Scud - *Gammarus pulex*
6000 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*
Âge: 28 jours; Taille: 19.2 mm; Poids: 0.076 g
7280 mg/l [96 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*
Âge: 33 jours; Taille: 22.6 mm; Poids: 0.159 g
8120 mg/l [96 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Poisson - Fathead minnow - *Pimephales promelas*
Âge: 32 jours; Taille: 18 mm; Poids: 0.087 g
6210 mg/l [96 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CL50 - Eau douce**
Crustacés - Water flea - *Ceriodaphnia dubia* - Nouveau-né
Âge: <12 heures
8098 mg/l [48 heures]
Effet: Mortalité
- Aiguë - CE50 - Eau douce**
Algues - Green algae - *Selenastrum sp.*
7200 mg/l [96 heures]

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Effet: Population

Chronique - NOEC - Eau de mer

Algues - Green algae - *Ulva pertusa*
4.95 mg/l [96 heures]

Effet: Reproduction

Aiguë - CE50 - Eau de mer

Algues - Green algae - *Ulva pertusa*
20.565 mg/l [96 heures]

Effet: Reproduction

Chronique - NOEC - Eau de mer

Algues - Diatom - *Skeletonema costatum*
100 µl/l [72 heures]

Effet: Population

Chronique - NOEC - Eau de mer

Algues - Diatom - *Skeletonema costatum*
100 µl/l [96 heures]

Effet: Population

Chronique - NOEC - Eau de mer

Algues - Dinoflagellate - *Karenia brevis*
0.5 ml/l [96 heures]

Effet: Population

Aiguë - CL50 - Eau de mer

ISO
Crustacés - Calanoid copepod - *Acartia tonsa* - Copépodite
4.42589 ml/l [48 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce

Crustacés - Scud - *Gammarus pulex* - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)

Taille: 5 à 10 mm
11.26487 ml/l [48 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - *Oncorhynchus mykiss*

Âge: 4 à 12 mois; Taille: 2 à 10 cm; Poids: 0.5 à 14 g
8000 ppm [96 heures]

Effet: Mortalité

Aiguë - CL50 - Eau douce

Poisson - Guppy - *Poecilia reticulata*
Âge: 4 à 12 mois; Taille: 2 à 10 cm; Poids: 0.5 à 14 g
5600 ppm [96 heures]

Effet: Mortalité

Chronique - NOEC - Eau douce

Crustacés - Daphnie - *Daphniidae*
0.016 ml/l [21 jours]

Effet: Population

Chronique - NOEC - Eau de mer

Poisson - Threespine stickleback - *Gasterosteus aculeatus* - Larves

Âge: 7 jours

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

	5 µg/l [42 jours] <u>Effet</u> : Croissance
xylène	Aiguë - CL50 - Eau de mer Crustacés - Daggerblade grass shrimp - <i>Palaemon pugio</i> 8500 µg/l [48 heures] <u>Effet</u> : Mortalité Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - Fathead minnow - <i>Pimephales promelas</i> <u>Âge</u> : 31 jours; <u>Taille</u> : 18.4 mm; <u>Poids</u> : 0.077 g 13.4 mg/l [96 heures] <u>Effet</u> : Mortalité Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - Poisson rouge - <i>Carassius auratus</i> <u>Âge</u> : 1 à 1.5 années; <u>Taille</u> : 13 à 20 cm; <u>Poids</u> : 20 à 80 g 16.94 mg/l [96 heures] <u>Effet</u> : Mortalité Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - Bluegill - <i>Lepomis macrochirus</i> - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage) <u>Taille</u> : 3.65 cm; <u>Poids</u> : 0.9 g 15.7 mg/l [96 heures] <u>Effet</u> : Mortalité Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - Bluegill - <i>Lepomis macrochirus</i> <u>Taille</u> : 3.8 à 6.4 cm; <u>Poids</u> : 1 à 2 g 20.87 mg/l [96 heures] <u>Effet</u> : Mortalité Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - Bluegill - <i>Lepomis macrochirus</i> <u>Poids</u> : 0.8 g 19 mg/l [96 heures] <u>Effet</u> : Mortalité Aiguë - CL50 - Eau de mer Crustacés - Daggerblade grass shrimp - <i>Palaemon pugio</i> - Adulte 8.5 ppm [48 heures] <u>Effet</u> : Mortalité Aiguë - CE50 - Eau douce Crustacés - Ostracod - <i>Cypris subglobosa</i> 90 mg/l [48 heures] <u>Effet</u> : Intoxication
acétate de n-butyle	Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - Fathead minnow - <i>Pimephales promelas</i> <u>Âge</u> : 31 à 32 jours; <u>Taille</u> : 21.6 mm; <u>Poids</u> : 0.175 g 18 mg/l [96 heures] <u>Effet</u> : Mortalité Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - Zebra danio - <i>Danio rerio</i> 62 mg/l [96 heures] <u>Effet</u> : Mortalité Aiguë - CL50 - Eau de mer

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

	Crustacés - Brine shrimp - <i>Artemia salina</i> 32 mg/l [48 heures] <u>Effet</u> : Mortalité
aluminium	Chronique - NOEC - Eau douce Plantes aquatiques - Coontail - <i>Ceratophyllum demersum</i> <u>Poids</u> : 3.5 g 9 mg/l [3 jours] <u>Effet</u> : Enzymes
méthacrylate de méthyle	Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - Fathead minnow - <i>Pimephales promelas</i> - Adulte 130 mg/l [96 heures] <u>Effet</u> : Mortalité
méthacrylate de butyle	Chronique - NOEC - Eau douce Daphnie - Water flea - <i>Daphnia magna</i> - Nouveau-né <u>Âge</u> : <24 heures 2.6 mg/l [21 jours] <u>Effet</u> : Reproduction
anhydride maléique	Aiguë - CL50 - Eau douce Poisson - Western mosquitofish - <i>Gambusia affinis</i> - Adulte 230 ppm [96 heures] <u>Effet</u> : Mortalité

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
butane	1.09	-	Faible
propane	1.09	-	Faible
acétate d'éthyle	0.68	30	Faible
acétone	-0.23	-	Faible
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	-	10 à 2500	Élevée
xylène	3.12	8.1 à 25.9	Faible
acétate de n-butyle	2.3	-	Faible
méthacrylate de méthyle	1.38	-	Faible
méthacrylate de butyle	2.99	-	Faible
anhydride maléique	-2.78	-	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
butane	1.4	22.8012
propane	0.94	8.6207
acétate d'éthyle	1.3	18.1744
acétone	0.56	3.6548
acétate de n-butyle	1.5	33.2139
méthacrylate de méthyle	1.2	16.6906
méthacrylate de butyle	1.8	70.2421
anhydride maléique	1.1	11.4841

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/ composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
butane	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
propane	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acétate d'éthyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acétone	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
xylène	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A
acétate de n-butyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
aluminium	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hydrocarbons, C10-13, n- alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
méthacrylate de méthyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
méthacrylate de butyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
anhydride maléique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Mobilité : Non disponible.

Conclusion/Résumé : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
butane	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
propane	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
acétate d'éthyle	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
acétone	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A	Non
xylène	Non	N/A	Non	Oui	Non	N/A	Non
acétate de n-butyle	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
aluminium	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hydrocarbons, C10-13, n- alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
méthacrylate de méthyle	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
méthacrylate de butyle	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
anhydride maléique	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A

Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

butane	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
propane	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acétate d'éthyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acétone	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
xylène	Non	N/A	Non	Oui	Non	N/A	Non
acétate de n-butyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
aluminium	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Hydrocarbons, C10-13, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, traités au maléate	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
méthacrylate de méthyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
méthacrylate de butyle	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
anhydride maléique	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit] : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets	
Boîte de conserve	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas percer ni incinérer le récipient.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aérosols, inflammables
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2 	2 	2.1 	2.1 
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

Informations complémentaires

ADR/RID : **Quantité limitée** 1 L
Dispositions particulières 190, 327, 625, 344
Code tunnel (D)
Code de classification ADR : 5F

ADN : **Dispositions particulières** 190, 327, 625, 344

IMDG : **Urgences** F-D, S-U
Dispositions particulières 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

IATA : **Limitation de quantité** Avion passager et avion cargo: 75 kg. Instructions d'emballage 203. Avion cargo uniquement: 150 kg. Instructions d'emballage 203. Quantités limitées - Avion passager: 30 kg. Instructions d'emballage Y203.
Dispositions particulières A145, A167, A802

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié au-dessus de la limite pertinente.

Substances extrêmement préoccupantes
Aucun des composants n'est répertorié au-dessus de la limite pertinente.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
propane	≥10 - ≤25	40

Étiquetage : Non applicable.
Microparticules de polymère synthétique - désignation 78

Identité générique du ou des polymères : Non applicable.
Pourcentage total de microparticules de polymères synthétiques : Non applicable.

Autres Réglementations UE
Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Référencé
Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau : Référencé
Précurseurs d'explosifs : Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)
Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)
Non inscrit.

les polluants organiques persistants
Non inscrit.

Générateurs d'aérosols :

3



Extrêmement inflammable

Directive Seveso
Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Critères de danger

Catégorie
P3a

ANNEXE VIIA - Étiquetage du contenu

Identification	Concentration
hydrocarbures aromatiques	5 % ou plus, mais moins de 15 %
hydrocarbures aliphatiques	5 % ou plus, mais moins de 15 %

Teneur en COV	: 86.4 %
VOC (g/L)	: 648 g/L

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	: butane	RG 99
	: propane	RG 99
	: acétate d'éthyle	RG 84
	: acétone	RG 84
	: solvant naphta aromatique léger (pétrole)	RG 84
	: xylène	RG 4bis, RG 84
	: acétate de n-butyle	RG 84
	: méthacrylate de méthyle	RG 82
	: anhydride maléique	RG 66
Surveillance médicale renforcée	: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné	

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Canada	: Indéterminé.
Chine	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Union économique eurasiatique	: Inventaire de la Fédération de Russie: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé. Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Indéterminé.
Taïwan	: Indéterminé.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
- ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- B = Bioaccumulables
- FBC = Facteur de bioconcentration
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- IATA = Association international du transport aérien
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- OMI = Organisation maritime internationale
- M = mobile
- N/A = Non disponible
- P = Persistantes
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PMT = Persistant, mobile et toxique
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- SGG = Groupe de séparation
- T = Toxiques
- vB = Très bioaccumulable
- vM = très mobile
- vP = Très persistant
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
- vPvM = Très persistant et très mobile

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Aérosol 1, H222, H229	D'après les données d'essai
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222, H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

Spray Aluminium A-100, résistant à l'abrasion

RUBRIQUE 16: Autres informations

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGÜE - Catégorie 4
Aerosol 1	AÉROSOLS - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Gas 1A	GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1A
Flam. Liq. 2	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Flam. Sol. 1	MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES - Catégorie 1
Press. Gas (Comp.)	GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé
Resp. Sens. 1	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
STOT RE 1	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1
STOT RE 2	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2
STOT SE 3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
Water-react. 2	SUBSTANCES ET MÉLANGES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, DÉGAGENT DES GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 2

Date d'impression : 04/02/2026

Date d'édition/ Date de révision : 29/01/2026

Date de la précédente édition : 04/11/2025

Version : 5.5

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.